Ouverture de la Séance à 20 heures 30,

Sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire,

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Philippe ALLIO, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Catherine ESCRICH, Monsieur Michel VIALAY, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX

Pouvoirs donnés à : Monsieur Amadou DAFF pouvoir à Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard MOSCODIER pouvoir à Bernard THUET, Madame Cécile DUMOULIN pouvoir à Atika MORILLON, Monsieur Jean-Baptiste BASSE pouvoir à Khattari EL HAIMER, Madame Saïda AHAMADA DJAE pouvoir à Mireille MERLIN, Monsieur Yasar HUSSAIN pouvoir à Catherine BLOC'H, Monsieur Alexandre SOTTY pouvoir à Ferdine Ketty AFOY, Madame Anne-Marie OSTYN pouvoir à Nadine WADOUX, Monsieur Alassane DIALLO pouvoir à David STEFANELLY.

Absents:

Madame Ndèye Satala DIOP, Madame Rama SALL, Monsieur Mouhadji DIANKHA

Le Maire : « Bonsoir chers collègues, je vais procéder à l'appel. Si vous voulez bien prendre

Je désigne un secrétaire de séance: Madame WADOUX et avant que nous n'ouvrions le Conseil mes chers collègues, je vous propose que nous respections une minute de silence en hommage au Président CHIRAC.

Le Maire : « Monsieur BEDIER. »

Monsieur BEDIER: « Oui, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole avant le Conseil et en liaison avec la minute de silence que vous nous avez demandé de faire, je crois qu'il serait bon qu'un lieu ou un bâtiment de Mantes puisse porter le nom de Jacques CHIRAC. Jacques CHIRAC qui a inauguré, je le rappelle, l'hôpital de Mantes en novembre si j'ai bonne mémoire, janvier 1998. Alors, l'hôpital a déjà un nom, donc ça règle le problème. Il ne s'agit pas de débaptiser. Je pense aussi, ayant comme vous le savez, connu le Président CHIRAC qu'il n'apprécierait pas qu'on dérange la vie de ses concitoyens en changeant le nom d'une rue qui a déjà été nommée, ce qui obligerait tout un chacun à changer son adressage. Donc c'est sans doute, ça relève plus du domaine du symbole. Mais enfin voilà, c'est une proposition que je fais et comme je me garderai bien de proposer tel ou tel lieu, je me demandais si ça ne pourrait pas être une initiative soit des Conseillers Municipaux et on choisira ensuite. Soit même pourquoi pas, il y a un organe municipal qui s'appelle La feuille de Mantes, on peut peut-être interroger la population, savoir si quelqu'un a une idée et ensuite le Conseil Municipal en déciderait souverainement. Voilà ma suggestion de la soirée, Monsieur le Maire, et merci de

m'avoir permis de la faire. »

Le Maire : « Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ecoutez, on va en parler dans la prochaine Feuille de Mantes pour lancer un appel à idées et dites à tout le monde que toutes les idées sont les bienvenues. Je pense effectivement que ce serait une bonne idée. Nous allons commencer l'ordre du jour du Conseil. Il s'agit de répondre à vos éventuelles questions sur les décisions du Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT. Y-a-t-il des questions ? Très bien. Et bien nous commençons l'ordre du jour. »

DELIBERATION Nº4

- Bidiez

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de créer ou de supprimer de nouveaux postes budgétaires afin de perfectionner la gestion communale,

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, Par 35 voix POUR, 3 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Alassane DIALLO), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE:

- de créer le poste de « Chargé d'accompagnement social de projet »,
- d'autoriser le cas échéant le recrutement sur le poste de « Chargé d'accompagnement social de projet », d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- de préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

PUBLIE, le 01/10/2019

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission: 078-217803618-20190930-lmc123370-DE-1-1

Date de télétransmission: 1 octobre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

DISCUSSION DELIB 4

Le Maire: « Merci. Nous ne désespérons pas de voir les travaux ANRU commencer au Val Fourré dans la nouvelle phase, et donc nous préparons les équipes de la Ville à la conduite de ce projet pour lequel nous attendons le feu vert de l'Etat. Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération? Monsieur le Président. »

Monsieur BEDIER: « Ça n'est ni pour m'abstenir ni pour voter contre, Monsieur le Maire, je vous rassure. C'est pour dire ici avec force à ce Conseil Municipal que, je l'ai déjà dit en d'autres lieux, mais le Conseil Départemental prendra ses responsabilités si à la fin de l'année, nous n'avons pas avancé sur ces fameuses conventions ANRU. Je dis ça, naturellement, pour la Ville de Mantes. Mais je dis ça pour toutes les villes concernées dans le Département des Yvelines. Il est insupportable pour les Elus et pour le système démocratique qu'on ait passé cinq années à dire à nos concitoyens: « on attend la convention ANRU, on attend la convention ANRU, un peu comme Beckett nous suggérait d'attendre Godot. Mais espérons que l'ANRU ne sera pas Godot, pour ceux qui connaissent la pièce. Et donc, le Département, lui, prendra ses responsabilités et cela permettra donc, je le dis avec force, d'engager dès l'année 2020 les travaux indispensables. »

Le Maire : « Merci Monsieur le Président. Y-a-t-il des demandes de prise de parole ? Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération ? Abstentions ? NPPV ? Merci beaucoup. »

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les concessions réciproques exposées précédemment, et d'autoriser en conséquence le Maire à signer les protocoles d'accord transactionnel entre la Ville et les trois anciens salariés de l'association du CAC Georges Brassens.

DELIBERATION NOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil et notamment les articles 2044 et suivants,

Considérant l'action contentieuse entre la Ville et trois anciens salariés de l'association du CAC Georges Brassens,

Considérant que les parties envisagent la rédaction de protocoles d'accord transactionnel éteignant la voie contentieuse en contrepartie du versement d'une indemnité par la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de conclure les protocoles d'accord transactionnel formalisant les concessions réciproques des parties telles qu'elles ont été négociées,

Considérant le caractère confidentiel de tout protocole d'accord transactionnel,

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, Par 37 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE:

- d'approuver la rédaction de trois protocoles d'accord transactionnel établis entre la Ville et trois anciens salariés de l'association du CAC Georges Brassens, formalisant les concessions réciproques suivantes :
 - Prise en charge par la Ville d'une indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive dans la limite d'une somme totale cumulée de 70 000 euros,
 - Désistement des trois anciens salariés, à l'encontre de la Ville et de toute autre entité, d'instances et d'actions toutes juridictions confondues et renonciation à toute nouvelle action contentieuse.

- d'autoriser le Maire à signer les trois protocoles d'accord transactionnel entre la Ville et les trois anciens salariés de l'association du CAC Georges Brassens, et tous les actes nécessaires à leur exécution.

PUBLIE, le 01/10/2019 Certifié EXECUTOIRE Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission: 078-217803618-20190930-lmc123369-DE-1-1

Date de télétransmission: 1 octobre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

DISCUSSION DELIB 5

Le Maire: « Alors, en ce qui concerne l'Association du CAC Georges Brassens, protocole d'accord transactionnel, nous avons mené des négociations avec trois salariés du CAC Georges Brassens. Le CAC ayant été mis en liquidation judiciaire, trois de ses salariés ont attaqué la Ville pour lui demander de constater le non-respect de certains articles et de condamner solidairement la Ville au versement de dommages et intérêts, considérant que la Ville étant le dernier financeur du CAC Georges Brassens qu'il était donc de sa responsabilité d'indemniser les salariés licenciés. Nous avons eu droit à un certain nombre de demandes, dont le total s'élevait à près de 200 000 euros. Nous avons, via nos avocats, mené une négociation avec trois salariés de l'ex CAC Georges Brassens et nous sommes arrivés à une négociation qui nous permet de solder définitivement les contentieux en signant avec ces trois salariés des accords transactionnels. L'objet de cette délibération, dont vous avez tout le détail, est de me permettre de signer, enfin d'approuver la rédaction des trois protocoles d'accord et de permette à la Ville de prendre en charge une indemnité transactionnelle d'un montant de 70 000 euros cumulés et contre cette signature, les trois anciens salariés se désistent à l'encontre de la Ville de toute autre entité d'instance et toute autre juridiction confondue et renonciation à toute nouvelle action contentieuse. Et donc, l'objet de cette délibération est de m'autoriser à signer le protocole. Il s'agit d'une négociation classique. Moi je pense, comme souvent, qu'en matière de droit du travail, un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès. Et, donc cette délibération aura pour conséquence de solder l'ensemble des litiges concernant le droit du travail avec ces trois anciens salariés du CAC. Les cinq autres n'ayant pas souhaité entrer dans la procédure. C'est l'objet de cette délibération.

Y-a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si ça va solder l'ensemble des opérations financières. Ce que je sais, c'est que ça ne va pas solder l'ensemble du problème du CAC. Parce que derrière ces protocoles d'accord, ce dont il a été question, en fait, c'est la prise en main d'une association culturelle. Prise en main mise en œuvre par la rupture brutale de toutes les subventions que recevait le CAC Georges Brassens. Et ni Monsieur ALLIO, ni vous-même, n'avez justifié la faute qu'aurait commise cette Association autrement que parce qu'elle ne répondait pas aux objectifs que vous lui aviez assignés. Face aux adhérents du CAC, aux salariés, aux Mantais qui vous interrogeaient, vous avez fait preuve d'une surdité et puis d'un cynisme, aussi, méprisant. A contrario, moi je fais partie de ceux qui pensent que la culture, ça doit être dérangeant, même pour des Elus qui la subventionnent, et qui la subventionnent avec l'argent des Mantais. Parce qu'un des rôles de l'activité culturelle, c'est aussi d'interroger, de choquer, de remettre en question des certitudes. Pour en revenir à l'objet strict de cette délibération, vous étiez, il y a quelques mois, sûrs de vous. C'est l'Association qui porterait l'entière responsabilité des licenciements économiques des salariés. Visiblement, ce n'est pas le cas. Ce n'est pas à moi de m'ingérer dans un protocole, dans des protocoles transactionnels, acceptés par ces trois salariés. Je vais donc les laisser passer, en vous en laissant l'entière responsabilité mais ça ne solde pas cette histoire de culture et de reprise en main. »

Le Maire: « Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole? Alors, cette délibération va solder les contentieux en matière de droit du travail. Je vous laisse seul responsable, Monsieur JAMMET, de vos propos sur une éventuelle reprise en mains. Moi, tout ce que je peux vous dire en tant que Maire, c'est qu'en étant garant de la bonne dépense de l'argent public, il me paraît absolument normal que quand nous subventionnons une Association, elle s'intègre dans un projet culturel global. Et donc, il n'y a absolument rien de choquant à

exiger des résultats à des Associations que nous subventionnons avec de l'argent public. Maintenant l'histoire du CAC est derrière nous. Il y a maintenant une nouvelle Association, l'Espace Brassens qui fait un travail exceptionnel. J'ai reçu beaucoup de courriers d'Associations qui fréquentent régulièrement l'Espace Brassens et qui m'ont fait part de leur satisfaction devant la façon dont les lieux sont gérés. Je crois que tout le monde peut dire qu'en matière de création culturelle, depuis un an, nous avons eu des moments, à l'Espace Brassens mais aussi à côté, d'assez grande qualité. Je pense notamment au dernier festival Eole Factory. Et on n'a jamais vu autant de gens sortir de l'Espace Brassens pour aller porter la culture au plus près des habitants. Je pense par exemple aux 4'z'arts qui organisent régulièrement des concerts, en plein air, sur le marché du centre-ville et autre chose. Donc moi, je considère que dans cette opération, la Ville n'a absolument pas cherché à reprendre en mains quoi que ce soit mais a, au contraire, cherché à dépenser l'argent public avec plus d'efficacité. Maintenant, je pense que cette délibération ne nous mettra pas d'accord. Mais voilà ce que je voulais porter à votre connaissance sur les motivations de nos décisions à ce moment-là. Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération ? Abstentions ? NPPV ? Merci beaucoup. »

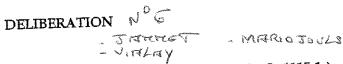
Ce partenariat repose sur la notion d'intérêt réciproque et de partage de savoir-faire entre les deux collectivités dans le cadre de leurs projets respectifs de développement et relevant de leurs compétences, et ce notamment dans les domaines administratif, économique, social, environnemental, sanitaire, universitaire, scientifique, culturel et sportif....

Les deux (2) parties se proposent d'élaborer conjointement un programme d'échanges et de coopération annuel dans les domaines d'intérêt mutuel à définir sur la base des projets prioritaires.

Il sera accompagné d'une annexe financière et permettra l'appel de subventions auprès d'organismes bailleurs publics et privés marocains, français et autres organismes internationaux en complément des financements directs définis dans les budgets annuels des collectivités et d'interventions potentielles des personnels concernés.

Les signataires s'accordent la possibilité d'associer des institutions ou organismes compétents par domaine d'intervention de la coopération, en fonction des projets mis en œuvre.

L'évaluation de la coopération sera organisée au moyen de rencontres régulières entre les représentants des collectivités et les acteurs des différentes actions menées.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1115-1 à L. 1115-7,

Considérant la loi n° 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Considérant la circulaire du 24 mai 2018 - NOR INTB1809792C- fixant les points d'application du droit de l'action extérieure,

Considérant la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales de la République du Sénégal et notamment son article 19,

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, Par 39 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

 d'autoriser le Maire à signer une convention de coopération et de partenariat avec la Ville de Guediawaye ainsi que l'ensemble des documents y afférents et les éventuels avenants.

PUBLIE, le 01/10/2019 Certifié EXECUTOIRE Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20190930-lmc123380-DE-1-1

Date de télétransmission: 1 octobre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

DISCUSSION DELIB 6

Le Maire : « Merci Monsieur le Député. Y-a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Oui, décidément. On va aller droit au but. Je ne vous crois pas. Pour cette délibération, en tout cas fumeuse, avec des interventions privées et financières futures, vous en avez parlé vous-même, avec un Gouvernement de monarchie marocaine qui va intervenir par la suite, avec des interventions croisées. Le tout dans une absence totale de transparence. Et ça, ça fait un petit moment de la part de notre Municipalité, où la Majorité s'est attribué pour elle seule, 19 élus, le droit d'aller voir ce qui s'y passe. Alors qu'une Commission Municipale, il y en a une qui existe. Coopération Internationale, 12 Elus avec 3 de l'Opposition, Madame COSTE, Monsieur DIALLO et moi-même, qui devrait être utilisée, à mon avis, à cette fin. C'est un peu mieux pour aller voir ce qu'il s'y passe, qu'il y ait Majorité et Opposition. Mais ça non. De la part des trois collectivités, Région Rabat, Mairie Rabat et Matam plus la quatrième sur laquelle vous voulez intervenir. Les liens pour accéder à ces trois collectivités que vous indiquez figurent sur le site Internet de la Ville depuis plusieurs mois voire plusieurs années. J'y suis allé encore aujourd'hui et ça fait un moment que ça me donne la même chose. Deux liens sont faux, n'aboutissent à rien. Le troisième, pointe toujours sur un site éternellement en construction depuis également plusieurs mois. Ce n'est pas facile à aller vérifier, quand même, ce qu'il s'y passe. Sur le fond, quand on nous dit qu'on va monter une action pour mettre un terme aux enfants dans les rues en s'appuyant sur une expérience qui n'existe pas, puisque c'est un projet, et qu'on la confie à des collectivités locales et au secteur privé et que certains des collègues de la Majorité se baladent ostensiblement sur place avec les représentants des Gouvernements dont c'est la responsabilité, je me dis qu'il y a anguille sous roche et je m'interroge donc. L'objectif recherché par la Majorité est-il vraiment celui qu'elle annonce? Je m'interroge d'autant plus que deux-trois nervis liés au pouvoir royal marocain, on appelle ça des maghzens, ont exigé; il y a deux-trois jours, l'interdiction d'une réunion d'information du PCF à Mantes-la-Jolie parce qu'elle traitait de l'occupation illégale du Sahara Occidental, que ceux-ci multiplient les menaces, les insultes et ont tenté d'instrumentaliser toute une communauté sans que la Municipalité ne réagisse autrement qu'en me demandant au dernier moment de changer la date de réunion. Je trouve que ce n'est pas acceptable. Je tiens d'ailleurs, ici même, à remercier l'immense majorité des Mantais d'origine marocaine qui ne s'est pas laissée abusée et également les services de la République Française, Préfecture, qui nous ont aidé à faire respecter la démocratie et le droit à Mantes-la-Jolie puisque cette réunion a pu se tenir dans des conditions extrêmement acceptables et a été un véritable succès. Soyons clairs, je crois qu'il y a besoin, dans ce que vous appelez coopération décentralisée, de transparence et puis d'une remise à plat complète. Sans ça, je crois que derrière vous allez laisser des questions ouvertes et notamment à quelques mois des élections municipales. »

Le Maire: « Merci Monsieur JAMMET. Monsieur VIALAY. »

Monsieur VIALAY: « Oui, quelques précisions parce que manifestement il y a une certaine méconnaissance des dispositifs qui président aux coopérations décentralisées. D'abord parce que toutes les actions qui sont menées le sont sous l'égide des Gouvernements respectifs au travers de ce qu'on appelle dans le langage administratif des fonds conjoints et bien sûr les actions qui sont soutenues tout à la fois par le Royaume du Maroc et par le Gouvernement Français sont bien sûr présentées, validées et font l'objet de subventions de ces deux-là. Il en est de même et il en sera de même, bien sûr, avec le Sénégal. Chaque fois que nous coopérons, il y a toujours ces fonds conjoints, toujours la validation des Etats respectifs, c'est

toujours comme ça que marchent, que fonctionnent les actions de coopération décentralisée. Il n'y a, à aucun moment, des fonds privés qui viennent pour pouvoir mener ces actions sociales. Et je rappelle que, puisque nous en avons déjà délibéré ici, que les actions en question sont une assistance à maîtrise d'ouvrage. C'est-à-dire un transfert de compétence, un transfert de savoir-faire au bénéfice de ceux qui ont envie de s'investir dans le domaine social mais n'en maîtrisent pas encore tous les axes et toutes les actions. C'est bien ça que nous leur apportons. »

Le Maire : « Merci Monsieur VIALAY. Monsieur JAMMET, je ne veux pas rebondir sur les propos de Michel VIALAY. Juste vous dire que si vous voulez de la transparence, je vous conseille de venir siéger en Commission vous-même, où vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez et où les fonctionnaires de la Ville et les autres Elus n'hésiteront pas à vous répondre. Il y a effectivement une Commission, vous y avez fait allusion. Mais il y a aussi toutes les Commissions dans lesquelles vous pouvez siéger et vous êtes toujours le bienvenu. N'hésitez pas, nous nous réunissons avant chaque Conseil Municipal et votre présence sera la bienvenue. »

Monsieur JAMMET: « Alors, Monsieur le Maire, ma présence serait la bienvenue, à condition que je puisse recevoir les délibs en temps et en heure puisque ma tablette n'est toujours pas mise à jour pour des raisons personnelles sans doute, mais qui ne sont pas de mon fait. J'ai récupéré l'ensemble des délibérations le vendredi avec beaucoup de mal et je tiens à faire savoir que je n'ai pas demandé l'annulation de ce Conseil Municipal bien que les cinq jours francs ne soient pas respectés. »

Le Maire: « Alors, Monsieur JAMMET, je crois savoir que vous aviez un rendez-vous avec le service informatique auquel vous n'êtes pas venu mais les fonctionnaires de la Ville, que vous mettez en cause, sont dans cette salle et peuvent mettre à jour la tablette que vous voulez. Vous êtes le seul Conseiller Municipal dont la tablette n'est pas à jour, ce qui laisse à penser qu'ou bien vous ne maîtrisez pas parfaitement les outils informatiques et on est d'accord pour vous former ou bien, mais j'en doute, qu'il y a peut-être un peu de mauvaise foi dans vos propos.

Monsieur MARIOJOULS vous avez demandé la parole. »

Monsieur MARIOJOULS: « Je vous remercie Monsieur, de me donner la parole Monsieur le Maire. Ecoutez, votre réponse concernant les Commissions Municipales, quelque part elle n'est pas acceptable. Parce que d'expérience, en tout cas pendant tout le mandat depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui, ce qui se passe dans un certain nombre de Commissions n'a pas été acceptable. Depuis que vous êtes Maire, il est clair que les relations se sont détendues. Il n'y a pas de souci. Il n'en reste pas moins que pendant plusieurs années de ce mandat, les questions posées aux Commissions n'avaient aucune réponse. Le mépris affiché vis-à-vis des Conseillers Municipaux de l'Opposition était total. Par conséquent, l'argument que vous opposez à Monsieur Marc JAMMET, de mon point de vue, ne vaut pas. D'un autre côté, sur le fond, sur la question de la délibération, le groupe Ensemble pour une Gauche Citoyenne a toujours voté toutes les délibérations concernant la coopération décentralisée. Pour une raison simple, c'est qu'il me semble qu'il vaut mieux des liens que pas de liens du tout. Par conséquent, nous allons voter pour cette délibération. Il n'en demeure pas moins que l'analyse de Marc JAMMET, et je trouve que vous devriez la prendre quand même au sérieux, pose un sacré problème. Il s'agit d'institutions, d'institutions de la République qui sont en relation avec des Etats étrangers. Et très clairement, et ce n'est pas la première fois, très clairement il y a des problèmes qui se posent. Donc, faire comme s'il n'y en avait pas, de mon point de vue cela ne va pas. Par conséquent l'intervention de Marc est parfaitement

fondée. Donc, j'aimerais quand même que vous réfléchissiez à ce qu'il vient de dire. Ce n'est pas rien, ce n'est pas simplement de la politique politicienne, c'est aussi un problème de fond qui est posé. »

Le Maire: « Monsieur JAMMET ne fait jamais de politique politicienne, donc je sais que ce n'est pas le cas. Ce que nous vous disons c'est que... »

Monsieur JAMMET: « Je vous en laisse la primeur, Monsieur le Maire. »

Le Maire: «Si nous étions seuls dans ces opérations, vous pourriez, à juste titre, parler de non transparence. Il se trouve, que comme l'a expliqué le Député Michel VIALAY, qui connait bien ces questions, les conventions et les actions que nous menons, le sont notamment sous le contrôle du Ministère des Affaires Etrangères auquel nous rendons des comptes extrêmement régulièrement sur les actions que nous menons et que donc la petite musique qui consiste à laisser penser qu'en matière de coopération nous agissons dans notre coin sans rendre de compte à personne, n'est pas la bonne façon d'attaquer ces sujets. Vous l'avez dit, nous menons des actions, nous allons de temps en temps vérifier sur place la réalisation de certaines actions. Il n'y a pas du tout Monsieur JAMMET, quinze Conseiller Municipaux qui voyagent par an dans des pays étrangers. C'est absolument faux. Mais en tout cas ce que je peux vous dire, c'est que ce que nous faisons, nous le faisons avec la certitude que c'est utile et surtout sous l'autorité bienveillante des Autorités de tous les pays qui vérifient les actions que nous menons. Donc là-dessus, je n'ai absolument aucun souci de transparence. Je mets aux voix cette convention. Y-a-t-il des oppositions à son adoption ? Y-a-t-il des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 30 septembre 2019

L'An deux mille dix neuf le 30 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents: Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Philippe ALLIO, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Catherine ESCRICH, Monsieur Michel VIALAY, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX

Absents excusés:

Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard MOSCODIER, pouvoir à Monsieur Bernard THUET, Madame Cécile DUMOULIN, pouvoir à Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Mireille MERLIN, Monsieur Yasar HUSSAIN, pouvoir à Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Alexandre SOTTY, pouvoir à Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Anne-Marie OSTYN, pouvoir à Madame Nadine WADOUX, Monsieur Alassane DIALLO, pouvoir à Monsieur David STEFANELLY

Absents:

Madame Ndèye Satala DIOP, Madame Rama SALL, Monsieur Mouhadji DIANKHA

Secrétaire: Madame WADOUX.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, les quels sont au nombre de 43.

TRAIL DE LA GALETTE - CONVENTIONS DE PARRAINAGE AVEC LE SECTEUR PRIVE

NOTE DE SYNTHESE (DELV-2019-09-30-10)

Dans le cadre de sa politique sportive ambitieuse, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite dynamiser le territoire par de nombreuses actions. C'est ainsi que la Ville propose d'organiser le 11 janvier 2020 la seconde édition du Trail de la Galette.

Il s'agit d'une course urbaine, nocturne et festive, qui emprunterait les voies publiques du centre-ville, du centre ancien autour de la Collégiale, du théâtre de verdure, des lles, des berges de Seine et du stade nautique international.

Ce Trail est ouvert à cinq cents (500) coureurs maximum et a vocation à développer le rayonnement du territoire. Il est également indiqué que le tarif d'inscription à la course est de dix (10) euros.

Dans ce contexte de projets novateurs, la Ville poursuit sa démarche de diversification des outils de coopération avec le secteur privé. En effet, le cadre juridique national permet aux communes désireuses de mettre en œuvre des démarches innovantes et efficaces, de recourir à un panel d'outils différents, permettant d'établir des relations de coopération mutuellement profitables avec le secteur privé, dans une dynamique d'optimisation continue de la dépense publique.

C'est la raison pour laquelle il est envisagé de faire appel à différents partenaires privés dans le cadre de l'organisation de cet événement. La forme de collaboration retenue en l'espèce est le parrainage, qui permettra à différentes enseignes d'apporter leur concours à l'organisation de la course, à titre gratuit, sans contrepartie directe autre que la visibilité de leur marque.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'organisation du Trail de la Galette le 11 janvier 2020, de valider le montant de dix (10) euros pour les frais d'inscription et d'autoriser le Maire à signer les conventions de parrainage pertinentes avec les partenaires privés dans le cadre de l'organisation de l'événement.

DELIBERATION N° 10 - COSTE - JAMMET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, - MRIQE

Considérant que la Ville souhaite développer la mise en œuvre d'outils pertinents de coopération avec le secteur privé,

Considérant le projet d'organisation du Trail de la Galette le 11 janvier 2020 avec des frais d'inscription à dix (10) euros pour participer à la course et la pertinence de recourir à des parrainages privés,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,
Par 33 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 4 abstentions (Monsieur
David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE,
Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE:

- d'approuver l'organisation du Trail de la Galette le 11 janvier 2020,
- d'approuver le montant de 10 euros de frais d'inscription,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions de parrainage pertinentes pour l'organisation de l'événement.

PUBLIE, lë 30/09/2019

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission: 078-217803618-20190930-lmc123314-DE-1-1

Date de télétransmission: 1 octobre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

DISCUSSION DELIB 10

Le Maire : « Merci Monsieur THUET. Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame COSTE »

Madame COSTE: « Oui bonsoir. Ce n'est pas une question, c'est une explication de vote. On va s'abstenir sur cette délibération. Non pas parce que le trail est un évènement qui ne nous agréé pas, bien au contraire. Mais enfin, puisqu'il est délimité au centre-ville, on a un peu de mal avec l'idée qu'il va être une mise en valeur de grandes enseignes, puisque cela va être le cas dans le cadre du partenariat. Je crois, que justement, qu'il aurait été, alors je sais bien que techniquement ce n'est évidemment pas possible. On ne peut pas mettre d'exclusif, mais enfin on aurait pu s'attendre à ce que ce soit une mise en valeur des commerçants de la Ville, plutôt que encore une fois, nourrir des grandes enseignes qui n'en ont quand même pas vraiment besoin. »

Le Maire : « Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET: « Oui, pour poursuivre un peu sur la déclaration de Madame COSTE. Moi je voterai sans doute contre. J'ai quand même quelques questions. Ça veut dire quoi, pour une enseigne, apporter son concours à l'organisation de la course ? Concrètement, elle donne des sous ? Elle l'organise avec quels moyens ? J'attends votre réponse. Par contre la contrepartie je trouve que c'est assez saisissant, parce que vous nous dites : sans contrepartie directe autre que la visibilité de la marque. Je trouve que c'est très élégamment dit. Ditesmoi, Monsieur le Maire, cela ne veut pas dire publicité gratuite cela ? »

Le Maire: « Non Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET: « La visibilité de la marque sur « heu »...Je crois, quand même qu'uneinitiative municipale ne peut pas dépendre d'investissement privé. Ça c'est une question de fond. »

Le Maire : « Alors Monsieur JAMMET, ce n'est pas une publicité gratuite, puisque ça donne lieu à contrepartie. Par exemple, les marques prennent en charge les dossards, les coupes, certains équipements. Enfin ce que je veux dire c'est que ce n'est pas je mets ta marque et tu ne fais rien pour la Ville. C'est justement, au contraire, en contrepartie de la visibilité de la marque, un certain nombre de dons, de lots ou un certain nombre de choses qui nous empêchent de les acheter. Madame COSTE j'entends parfaitement votre objection. Avant on avait « Running Mantes », mais aujourd'hui nous n'avons plus de magasin de sport dans Mantes intra-muros. Donc, c'est vrai que l'on s'est tourné plutôt vers des enseignes nationales, dont certaines ne sont pas très loin. Elles sont dans la zone commerciale de Buchelay. Mais c'est vrai qu'à l'époque, lorsqu'on avait des magasins de sports, et notamment « Running Mantes », enfin on en avait un qui était place Saint Maclou, on avait démarché ces commerçants mantais, en considérant qu'ils devaient être servis, si je peux dire, en premier. C'est vrai qu'aussi les enseignes ont une politique de sponsoring, les grandes enseignes, beaucoup plus, comment dire, établies que les petits magasins avec lesquels s'est parfois compliqué de faire des partenariats. Mais j'entends votre argument effectivement.

Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération ? Abstentions ? NPPV ? Merci ».



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 30 septembre 2019

L'An deux mille dix neuf le 30 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents: Monsieur Raphaël COGNET, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Philippe ALLIO, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Madame Catherine ESCRICH, Monsieur Michel VIALAY, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX

Absents excusés:

Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard MOSCODIER, pouvoir à Monsieur Bernard THUET, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Cécile DUMOULIN, pouvoir à Madame Atika MORILLON, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Mireille MERLIN, Monsieur Yasar HUSSAIN, pouvoir à Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Alexandre SOTTY, pouvoir à Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Anne-Marie OSTYN, pouvoir à Madame Nadine WADOUX, Monsieur Alassane DIALLO, pouvoir à Monsieur David ȘTEFANELLY

Absents:

Monsieur Khattari EL HAIMER, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, Madame Ndèye Satala DIOP, Madame Rama SALL, Monsieur Mouhadji DIANKHA

Secrétaire: Madame WADOUX.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Chapitre 6 : actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie : 5 438 042, 77 euros (en dépenses de fonctionnement et en d'investissement).

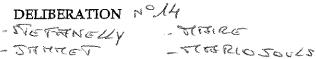
Les travaux engagés en 2018 par la Ville ont concerné des travaux de rénovation d'équipements publics: amélioration et accessibilité de certains équipements sportifs, travaux sur le parvis et abords de l'Agora, agrandissement du multi-accueils les « petits artistes », travaux d'aménagement du marché du Val Fourré.

A cela s'ajoutent les travaux d'entretien des bâtiments publics (écoles, CVS, gymnases).

Contribuant au cadre de vie, l'une des missions de la Police Municipale est d'assurer le traitement administratif des procédures d'enlèvement des véhicules « épaves » : six soixante-cinq (665) retirées de la voie publique en 2018.

Visant à apporter des solutions durables, la Ville a initié en 2018 une démarche nouvelle sur les questions environnementales de proximité. Elle a ainsi mobilisé les associations financées au titre de l'Appel à projet spécifique « politique de la ville » dans une démarche commune d'action au profit d'un projet de territoire. Par des collectes mensuelles, et avec le concours des Centres de vie sociale et des habitants, d'octobre à décembre 2018, 2400 litres de déchets ont été collectés. La démarche a vocation à se poursuivre en 2019, dans une logique d'appropriation de son quartier et d'implication pour son cadre de vie.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de donner acte du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2018.



Vu la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité Financière entre les communes d'Île de France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L.2334-15 à L.2334-18-4 concernant la D.S.UC.S. ainsi que les articles L.2531-12 à L.2531-16 concernant le F.S.R.I.F.,

Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,

Considérant l'attribution au titre de l'année 2018 de la D.S.U.C.S. et du F.S.R.I.F. à la Ville,

coordination des ressources locales et des acteurs en réponse aux besoins de santé, d'accessibilité à la prévention et aux soins.

En effet, la Ville a privilégié durant les dernières années, une approche directe auprès des Mantais, pour concourir par des gestes simples à réduire les écarts de santé. Un programme développé avec le réseau d'une trentaine d'acteurs que sont l'hôpital, les associations et l'Education Nationale, décliné dans trois (3) axes, dix (10) objectifs et trente (30) actions a touché plus de deux mille (2 000) personnes. Cette année est aussi marquée par le bilan du Contrat Local de Santé (CLS) 2016-2018 et son diagnostic, en vue d'un nouveau Contrat avec l'Agence Régionale de Santé.

Si la Ville a poursuivi les actions liées au diabète et à l'hygiène alimentaire, elle a également développé des sujets nouveaux notamment autour de la prévention face aux écrans en lien avec l'Education nationale, de la prévention des risques auprès des adolescents et autour de la déclinaison du lien « sport-santé ».

Il est à noter sur 2018, le lancement des Jeudis de la Santé, complémentaires aux actions de prévention « grand public » qui permettent de diffuser des messages de prévention plus personnalisés par des professionnels dans un cadre limité à 15 personnes/jeudi.

Chapitre 5 : actions en faveur de la citoyenneté, de la prévention de la délinquance et de la sécurité : 792 188,03 euros (dépenses de fonctionnement)

Les agents de médiation (correspondants de nuit et médiateurs urbains) déployés sur le territoire assurent une veille qui contribuent à assurer une tranquillité urbaine attendue par les habitants, avec une présence sept jours sur sept et des horaires en journée et soirée. Deux-mille cinq cent-quatre-vingt-quatre (2 584) signalements pour cette année 2018 ont été formalisés, dont 44% liés à de la « veille sociale ».

Les sorties des établissements scolaires et le marché du Val Fourré sont particulièrement actifs et fréquentés. Aussi, pour assurer la tranquillité des lycéens, des commerçants et des visiteurs, on note une mobilisation active des équipes sur le quartier en Politique de la Ville. D'autres manifestations d'importance ont marqué l'année 2018 : le championnat de France de Cyclisme amateurs et la Coupe du Monde de football.

La coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et son fonctionnement permettent une véritable synergie opérationnelle facilitant la gestion de la délinquance ou des incivilités et la réactivité des interventions des différents acteurs : interface entre les partenaires et traitement des événements ponctuels. Cinq mille huit cent cinquante-sept (5 857) notifications ont été traitées en 2018.

La prévention spécialisée pour les publics de douze (12) à vingt-cinq (25) ans est aussi un enjeu majeur sur le territoire, avec la présence d'éducateurs de rue qui assurent le relais entre les jeunes vers les acteurs (Mission Locale, service Initiative Jeunes, Réussite Educative, ou encore le secteur d'action sociale du Département).

Le travailleur social du commissariat est au cœur d'un dispositif centré sur l'habitant, mettant en lien les services de police et les services sociaux. Il se situe au carrefour des connexions afin de traiter des situations individuelles difficiles ou en voie de le devenir, et dont l'activité permet de soutenir des victimes rencontrant des difficultés d'ordre social et familial. Il a pris en charge quatre-cent quarante-et-une (441) personnes en 2018 avec une augmentation de 38.57 % des problématiques en lien avec la famille par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, Par 37 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- de donner acte du rapport d'utilisation par la Ville de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2018.

PUBLIE, le 01/10/2019 Certifié EXECUTOIRE Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission: 078-217803618-20190930-lmc123105-DE-1-1

Date de télétransmission: 1 octobre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

DISCUSSION DELIB 14

Le Maire: « Alors il s'agit de prendre acte de rapport que nous vous avons fourni. Tout ce que je peux dire c'est que nous devons justifier de l'utilisation des fonds de la DSU et du FSRIF, une fois par an. Alors je le dis, non pas pour les Conseillers Municipaux, mais pour le public. La Dotation de Solidarité Urbaine concerne les communes qui sont considérées comme ayant de grands besoins en matière sociale et ne pouvant y répondre par leurs seuls moyens. Le FSRIF concerne un mécanisme de péréquations qui consiste, si je schématise, à prendre de l'argent aux communes les plus aisées pour le donner aux communes les plus pauvres. En contrepartie de ces dotations qui représentent un montant extrêmement important dans le budget de la Ville, nous devons justifier une fois par an de l'utilisation de ces fonds et dire à quelles actions nous avons affectés ces fonds. Alors, en gros, sur une petite vingtaine de millions d'euros, nous en avons affecté presqu'un million aux actions en faveur de l'insertion et de l'emploi. Donc ce sont toutes les actions que nous menons, par exemple comme les journées pour l'emploi ou pour un certain nombre d'autres actions qui aident les jeunes à chercher du travail.

Ensuite nous en avons affecté une dizaine de millions d'euros à nos actions éducatives. Alors je ne vais pas toutes les citer car elles sont extrêmement nombreuses. Je rappelle à l'Assemblée que nous avons obtenu, il y a quelques jours, le label « Cité Educative » qui récompense nos actions en matière éducative tout en nous demandant de faire encore plus en matière d'éducation. Et normalement pour cela nous devrions disposer de moyens supplémentaires, mais notamment chez nous à la Ville de Mantes il y a le programme de « Réussite Educative » porté par le CCAS et qui est, je crois, assez unanimement reconnu pour sa qualité et pour les résultats qu'il produit. Mais il y a aussi l'accompagnement des jeunes de 6 à 13 ans, il y a les classes passerelles, enfin il y a vraiment un certain nombre d'actions qui sont détaillées dans le livret qui vous a été donné.

Ensuite, on a cinq millions et demi d'euros pour les actions en faveur du lien social et notamment de tous les travaux que nous avons menés suite à l'analyse des besoins sociaux que nous avons fait en 2017. Une analyse de besoins sociaux est une analyse qui consiste à essayer de mieux cerner les besoins sociaux de notre population. Et notamment c'est là que nous avons identifié un certain nombre d'axes de travail, en ce qui concerne le vieillissement, en ce qui concerne le travail qu'il faut faire sur la parentalité. Et pour cela nous avons des structures municipales qui sont les CVS, les Centres de Vie Sociale, qui en partenariat notamment avec la CAF, la Caisse d'Allocations Familiales, mènent un certain nombre d'actions en direction des publics prioritaires, que ce soit en matière d'aide à la parentalité, que ce soit en matière de santé et nous menons ces actions en lien avec la CAF. Nous avons quatre CVS qui sont répartis sur le territoire de Gassicourt et du Val Fourré, et ces CVS répondent à des appels à projets très précis pour que les actions qui y sont menées correspondent à notre volonté politique et aussi à la volonté de déclinaison des dispositifs de la Caisse d'Allocations Familiales.

Nous avons aussi nos actions en matière de santé. Nous avons fait beaucoup, notamment en ce qui concerne le diabète et surtout nous essayons de travailler pour réduire les écarts de santé de notre population. On sait notamment que dans le quartier du Val Fourré, mais pas seulement, et j'insiste vraiment, pas seulement, nous avons un certain nombre de problèmes spécifiques. Je pense par exemple au diabète chez les enfants et nous menons quasiment une fois par semaine des actions de prévention, des actions de soins, des actions de détection et nous allons signer très prochainement un contrat local de santé de deuxième génération avec l'ARS pour pouvoir continuer à mener ces actions. Et puis je n'oublie pas évidemment les jeudis de la santé qui permettent une diffusion grand public des messages à caractère sanitaire et des messages de prévention.

Ensuite, en cinquième lieu, il y a toutes nos actions en faveur de la citoyenneté et de la

prévention de la délinquance. Alors là nous pensons notamment à la question de nos médiateurs qui sont à la sortie des écoles, qui sont aux correspondants de nuit, qui tournent dans le quartier Politique de la Ville et qui sont disponibles jusqu'à 2 heures du matin en semaine pour répondre aux besoins de la population. Nous pensons aussi à la coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui est une instance qui réunit autour de cette même table tous les acteurs en matière de sécurité depuis la police nationale, la police municipale, nos médiateurs, notre association de prévention spécialisée, l'IFEP mais aussi l'ASM. Toutes les associations qui œuvres pour la prévention sociale et nous nous réunissons au moins une fois par an en séance plénière pour faire le point sur les besoins en matière de prévention de la délinquance et nous travaillons très fortement avec les services de l'Etat pour faire en sorte que l'on vive à Mantes-la-Jolie de la façon la plus sécurisée possible. Et je dois dire que les derniers chiffres qui ont été publiés, qui sont publiques, montrent clairement une baisse de la délinquance sur notre commune. Nous ne nous attribuons pas tous les mérites de tout cela mais nous constatons quand même, qu'année après année, notre travail porte ses fruits même si nous avons conscience aussi que pour un certain nombre de nos concitoyens et bien ils ont l'impression ou la désagréable impression, plutôt, de ne pas vivre en sécurité, pace que leurs voisins, parce que dans leur cage d'escalier, parce que dans leur rue il se passe des choses. Et c'est pour cela que nous mettons en place des dispositifs pour que chaque, vraiment chaque mantais puisent avoir une réponse au plus près de ses besoins.

Et puis enfin il y a les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Je pense, cette année, aux travaux que nous avons fait à la crèche « Les Petits Artistes », qui ré-ouvrira au mois de décembre et qui représente un investissement très important. Nous avons aussi les travaux que nous avons fait sur le parvis aux abords de l'Agora. Et nous avons, aussi, amélioré et rendu accessible un certain nombre d'équipements, notamment sportifs. Voilà ce que je pouvais vous dire de façon un petit peu résumée sur l'utilisation que nous faisons de cette dotation de solidarité urbaine. Si nous percevons cette dotation c'est parce que nous sommes une ville qui a peu de moyens. Nous avons souvent l'occasion de le dire, l'argent public à Mantes-la-Jolie est rare, ce qui nous oblige à faire des choix. Ces choix ne sont pas des choix faciles, parce que choisir c'est renoncer et que nous aimerions faire beaucoup plus, beaucoup mieux, beaucoup plus rapidement à certains moments. Mais nous considérons que s'agissant d'argent public, il est absolument normal de rendre des comptes et de faire en sorte que nous puissions prouver à nos financeurs que nous utilisons cet argent avec le plus d'efficacité et d'attention pour que chaque euro dépensé à Mantes-la-Jolie soit un euro utile pour notre population. Voilà ce que je pouvais vous dire en résumé et je laisse évidemment la parole. Monsieur STEFANELLY ».

Monsieur STEFANELLY: « Oui bonsoir cher (es) collègues. Je n'avais pas encore pris la parole, donc bonsoir. J'ai une simple question. Alors vous évoquez les chiffres de l'analyse des besoins sociaux 2017. Il y a récemment eu, dans le cadre du CCAS, l'analyse des besoins sociaux pour 2019, qui montre que dans un certain nombre de domaines, notamment le niveau de diplôme de la population Mantaise, l'accès à l'emploi et puis il y a aussi, également, et là vous l'avez évoqué, l'évolution démographique, il n'y a pas lieu de s'autosatisfaire. Enfin la situation de la Ville dans un certain nombre de domaines elle est quand même inquiétante. Donc moi je voulais savoir si ces chiffres de 2019, qui s'inscrivent en grande partie, certes en continuité avec ceux de 2017, mais est-ce que cela fait réfléchir, la Majorité Municipale, sur de nouvelles actions, et infléchir un peu celles qui sont menées, qui au niveau des chiffres, dans un certain nombre de domaines que je viens de citer, n'ont pas des résultats toujours spectaculaires ».

Le Maire: « Alors ce que je peux vous dire, Monsieur STEFANELLY, c'est que le seul fait

d'être pour l'équipe Municipale en situation de rencontre avec la population, de façon quotidienne, je pense à mes permanences sans rendez-vous, je pense à toutes les Mantaises et tous les Mantais qui me demandent des rendez-vous, il y a moi mais aussi tous les Adjoints et les Conseillers Municipaux, fait que nous sommes évidemment confrontés de façon forte et immédiate aux besoins sociaux de notre population. Donc, toute rencontre montre bien l'absolue nécessité qu'il y a à agir en matière sociale. Après il y a aussi des facteurs exogènes qui ne dépendent pas de nous. Quand l'emploi va mieux dans notre pays et bien cela va mieux à Mantes-la-Jolie. Quand l'emploi va moins bien dans notre pays cela va moins bien à Mantes-la-Jolie. Donc, nous menons nos actions avec modestie en essayant avec les moyens qui sont les nôtres et qui sont malheureusement parfois insuffisant, d'être au plus près, de répondre au plus près des besoins. Ce que nous faisons, par exemple en matière de santé, nous le faisons parce que nous savons que nous avons une problématique de santé particulière à Mantes-la-Jolie. Donc il y a de notre part, soyez en certain, absolument aucune autosatisfaction. Nous avons bien conscience de tout le chemin qu'il reste à faire, mais nous disons aussi que notre politique produit des résultats. Notre politique en matière éducatif, par exemple, fait que l'on peut mesurer que depuis vingt ans, le taux de diplômes à Mantesla-Jolie a augmenté. Donc nous avons des motifs de satisfactions mais nous sommes parfaitement d'accord avec vous sur le fait que la route est longue et qu'il reste beaucoup, beaucoup à faire et que seul un travail partenarial avec le Département, via notamment le contrat social du territoire, avec un certain nombre d'institution comme la CAF, comme les Associations qui œuvrent dans le domaine de la santé et de la prévention, et toutes les Associations à caractère sociale, porteront leurs fruits, parce que franchement vu le travail qu'il y a à faire, tout le monde peut apporter sa pierre à l'édifice. Y-a-t-il d'autres... Monsieur JAMMET ».

Monsieur JAMMET: «Oui Monsieur le Maire. J'ai bien compris qu'il s'agissait de donner quitus d'une utilisation de subventions pour différentes actions. Moi je trouve que ce n'est pas forcément inintéressant, bien évidemment de mon point de vue d'opposant avec plusieurs lacunes. Je ne vais pas revenir sur tout. Pas inintéressant, bien sûr en ce qui concerne les actions éducatives, la rénovation d'équipements publics, qui de fait se substituent au budget municipal stricto-sensu qui auraient dû les prévoir depuis longtemps. Surtout lorsque l'on voit dans quel état elles étaient, ces structures, ou qu'on les a laissées en attendant que des subventions puissent remplacer ce qu'aurait dû faire la Ville. Mais, là évidemment, quand l'on doit engager plusieurs millions d'euros pour rembourser des emprunts toxiques et bien on ne peut pas tout faire. Sur la pérennisation de la mission du travailleur social au commissariat de Mantes-la-Jolie. Là je crois vraiment que c'est une très, très bonne chose. Surtout au moment où le financement de ces missions est de plus en plus remis en cause, de ce que j'en connais puisque j'ai été amené à travailler notamment avec les travailleurs sociaux. Leur mission est vraiment, vraiment essentielle et produit généralement des effets positifs autant que leurs absences produisent des effets négatifs. Demeure évidemment quelques questions. Sur l'emploi, et bien évidemment, on ne peut être que d'accord, mais à part des bons sentiments on a rien dans ce rapport. Combien d'emplois créés ? Quel statut ? Où sont les chiffres ? Pour pouvoir juger d'une utilisation de subventions, sur ce que cela a produit, il faut que l'on puisse aussi avoir des éléments objectifs quantifiables. Sur la prévention, je vais juste en citer quelques-uns parce que cela serait trop long, mais sur la prévention de la délinquance moi je veux bien que vous citiez le marché du Val Fourré, je parle bien sûr de la délinquance en col blanc là, parce qu'il y a quand même eu des arrestations, des liquidités injustifiées, des suspicions de chantage auprès des commerçants et à ma connaissance vous refusez toujours obstinément de vous porter partie civile dans cette affaire. Moi j'aimerais bien savoir ce qu'il y a derrière cette affaire. Les agents de médiation, enfin tout ce qui va faire le lien social etc... Et notamment

l'IFEP, j'avais demandé il y a quelques mois, quelques années même, quelques mois, à l'IFEP de pouvoir participer en tant qu'Elu à une de ces missions en tant que telle. On m'a invité à une réunion avec le Délégué du Préfet, à une réunion des correspondants de nuit. Très intéressante, j'en remercie Monsieur DAFF, mais ce n'est pas la même chose, cela n'est pas l'IFEP. Et je trouve que l'on m'a pris un peu pour un imbécile en essayant de me dériver sur autre chose. Moi je voudrais poser la question : pourquoi l'IFEP est-elle aussi impénétrable ? Pourquoi en tant qu'Elu, je n'arrive pas à me faire inviter dans une des missions de l'IFEP? Est-ce qu'il est vrai qu'un de nos collègues en est devenu délégué ou responsable départemental il n'y a pas très longtemps? Est-ce qu'il est vrai que l'Association possède actuellement, procède actuellement à des recrutements, et il semble, d'anciens placiers du marché du Val Fourré? Voilà il y aurait beaucoup à dire, mais je vais m'arrêter là. Pour résumer à nouveau, besoin de transparence, de chiffres projectifs et vérifiables pour pouvoir se faire une idée ».

Le Maire : « Merci Monsieur JAMET. J'avoue qu'avec des réponses aussi longues qui sont à moitié des questions, à moitié des accusations, on a un petit peu de mal à vous répondre en vrac. Il est absolument normal que les gens de l'IFEP ne vous emmènent pas en tournée avec eux. Les agents de l'IFEP sont des agents qui sont tenus au secret professionnel. Quand ils font de l'accompagnement social et qu'ils vont voir des jeunes en déshérence c'est quand même normal qu'ils n'emmènent pas Marc JAMMET avec eux. Je n'y participe pas moimême, tout simplement parce que ces gens-là sont des professionnels et qu'ils sont tenus au secret. Donc, quand l'IFEP fait une tournée ce n'est pas sous l'angle des caméras et sous l'œil de Monsieur JAMMET, c'est dans la discrétion pour pouvoir travailler de façon confidentielle avec un certain nombre de gens qui en ont besoin. Mais l'IFEP produit, comme toute les structures financées par l'argent public et nous sommes loin d'être le premier financeur de l'IFEP, un rapport annuel d'activités, qui est disponible et qui est publique, et il ne tient qu'à vous de le lire si vous le souhaitez. Mais sachez que c'est exactement comme si vous demandiez à assister au rendez-vous d'une assistante sociale. Je suis désolé, la confidentialité des débats fait quand même partie des choses qu'il faut faire, enfin qu'il faut quand même un petit peu de sens dans notre pays, en tout cas je l'espère.

En ce qui concerne les recrutements de l'IFEP, n'étant moi-même ni Président de l'IFEP, ni membres du Conseil d'Administration, je suis en peine de vous répondre. Mais je pense que l'IFEP a une gouvernance départementale, si vous leur demandez s'il y a des postes à

pourvoir, je pense qu'ils vous répondront.

Mais en tout cas, vous avez demandez à participer à une réunion avec les correspondants de nuit. A votre demande on vous a emmené et on vous a permis d'y assister et quand vous y assisté vous nous expliquez que vous vous êtes fait avoir. Alors le mieux c'est peut-être que vous demandiez moins de choses ou que vous demandiez les choses plus clairement, parce qu'on pensait vous faire plaisir en vous permettant de visiter une structure municipale. Visiblement on a échoué, on a raté notre coup. On essaiera de faire mieux la prochaine fois. Mais j'avoue que vos demandes sont parfois une petit peu difficile à suivre.

Quant, j'oubliais quelque chose sur à la création d'emplois, la Ville de Mantes ne créée pas

d'emploi Monsieur JAMMET, pour être tout à fait clair.

Monsieur JAMMET: « On s'en était aperçu Monsieur le Maire. »

Le Maire : « Mais cela serait effectivement beaucoup plus simple d'embaucher 250 personnes par semaine à la Mairie. Mais nous essayons d'être respectueux de l'argent publique et de faire en sorte que nous puissions, en face de nos besoins, mettre les forces disponibles

Après nous ne sommes pas l'INSEE, cela ne vous a pas échappé. Donc si vous voulez des

chiffres précis sur la Ville de Mantes, au-delà de la liste des besoins sociaux que nous avons faite, ils sont disponibles et publics sur internet. Mais nous ne demandez pas d'aller sur des champs qui ne relèvent pas de nos compétences.

Je vous propose de prendre acte, ou non si vous le souhaitez, de la diffusion de ce rapport. Est-ce qu'il faut voter là-dessus ? Non, on ne vote pas, on donne acte et donc nous passons, Monsieur BOURGAULT, à la délibération suivante.

Monsieur MARIOJOULS: « Excusez-moi Monsieur le Maire, on peut refuser de donner acte. Par exemple, si le rapport ne nous convient pas, on peut très bien refuser de donner acte. Je pense qu'il faut mettre au vote le fait de donner acte ou pas, il me semble. »

Le Maire : « Alors, nous allons mettre aux voix le fait de donner acte de ce rapport. Y-a-t-il des oppositions au fait de donner acte ? Y-a-t-il des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? Il est donc donné acte du rapport d'utilisation par la Ville de la Dotation de Solidarité Urbaine et du FSRIF. »

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter le surclassement démographique de la commune de Mantes-la-Jolie.

DELIBERATION N°15

- 2(ANVE.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 96-1156 du 26 décembre 1996 modifié fixant la liste des zones urbaines sensibles,

Vu le décret 2004-674 du 8 juillet 2004 pris pour l'application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté interministériel du 12 juillet 2004 relatif à la population totale des communes situées en zone urbaine sensible,

Vu l'arrêté du 26 février 2009 authentifiant les populations des zones urbaines sensibles et des zones franches urbaines,

Vu la loi $n^{\circ}2014$ -173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et notamment son article 26,

Vu le Contrat de Ville du Mantois signé le 25 juin 2015

Vu la Loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la circulaire du 1er Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

Vu la Circulaire du Commissaire général à l'égalité des territoires du 7 mars 2019, d'orientations et moyens de la politique de la ville pour 2019,

Considérant que toute commune comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville peut être surclassée dans une catégorie démographique supérieure,

Considérant que la Ville de Mantes-la-Jolie possède un quartier prioritaire de la politique de la ville, le Val Fourré,

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE:

- de demander le surclassement démographique de la commune de Mantes-la-Jolie.

PUBLIE, le 01/10/2019 Certifié EXECUTOIRE Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20190930-lmc123402-DE-1-1

Date de télétransmission: 1 octobre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

DISCUSSION DELIB 15

Le Maire: «Merci Monsieur BOURGAUD. Y-a-t-il des questions sur cette délibération? Monsieur MARIOJOULS. »

Monsieur MARIOJOULS: « Juste pour dire que quand on lit la délibération on ne comprend pas grand-chose. On est obligé d'aller chercher. Qu'est-ce que ça veut dire surclassement? Qu'est-ce que ça rapporte à la Ville? Etc, etc. Votre délibération est muette sur cette question, c'est un petit peu dommage. »

Le Maire : « Alors je vais essayer d'expliquer. Comme nous avons un quartier Politique de la Ville qui est extrêmement important et représente 50 % de notre population, nous avons la possibilité de nous faire surclasser, c'est-à-dire d'être considéré par l'Etat comme une ville de plus grande taille que ce que nous sommes réellement. Pour vous donner un autre exemple, c'est le cas, des villes touristiques qui peuvent avoir 15 000 habitants pendant l'année mais qui l'été peuvent avoir 120 000 habitants. Je vous prends cet exemple en matière de comparaison. Nous ne nous sommes pas une ville touristique à cette hauteur. Qu'est-ce que cela permet? Ça permet tout simplement de pouvoir recruter des fonctionnaires de plus haut niveau, puisqu'en surclassant démographiquement notre Ville nous avons accès, nous pouvons proposer des postes qui correspondent à des grades plus importants. Et ça nous permet, très majoritairement cela ne va pas augmenter les dotations en direction de la Ville, je vous déçois peut-être, mais ça va nous permettre d'avoir une politique RH qui soit plus en adéquation avec nos besoins réels puisqu'une partie de notre population, au Val Fourré, mais pas seulement aussi en centre-ville et à Gassicourt, a des besoins qui nécessitent que nous soyons considérés comme plus gros que nous ne le sommes. Voilà, je ne sais pas si mon explication est claire, Monsieur MARIOJOULS, mais j'espère vous avoir expliqué les choses. Mais moi je croyais, comme vous, qu'on allait avoir peut-être plus de dotations, mais malheureusement ce ne sera pas le cas. Je mets aux voix cette délibération. Y-a-t-il des oppositions? Abstentions? NPPV? Elle est adoptée. Merci. »



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 30 septembre 2019

L'An deux mille dix neuf le 30 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents: Monsieur Raphaël COGNET, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Philippe ALLIO, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Madame Catherine ESCRICH, Monsieur Michel VIALAY, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX

Absents excusés:

Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard MOSCODIER, pouvoir à Monsieur Bernard THUET, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Cécile DUMOULIN, pouvoir à Madame Atika MORILLON, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Mireille MERLIN, Monsieur Yasar HUSSAIN, pouvoir à Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Alexandre SOTTY, pouvoir à Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Anne-Marie OSTYN, pouvoir à Madame Nadine WADOUX, Monsieur Alassane DIALLO, pouvoir à Monsieur David STEFANELLY

Absents:

Monsieur Khattari EL HAIMER, Monsieur Jein-Baptiste BASSE, Madame Ndèye Satala DIOP, Madame Rama SALL, Monsieur Mouhadji DIANKHA

Secrétaire : Madame WADOUX.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

CENTRALITE DU VAL FOURRE - DENOMINATION DU PARVIS SUD

NOTE DE SYNTHESE (DELV-2019-09-30-16)

Depuis plusieurs années, la Ville de Mantes-la-Jolie, par la mise en cohérence de ses politiques publiques, a soutenu et renforcé l'attractivité du territoire, tant sur le plan économique, qu'en matière de cadre de vie.

Dans la droite ligne de cette ambition et afin de renforcer la centralité du quartier du Val Fourré, la Ville a mené une requalification des abords de l'Eglise Saint Jean-Baptiste, à savoir :

la requalification du parvis de l'Eglise,

la création de places de stationnement supplémentaires rue de La Fontaine,

 la prolongation de la voie circulable et de ses abords (bordures, barrières, stationnement...) contournant le parvis de l'Eglise,

la résidentialisation par la création d'un espace vert attenant.

La conduite de cette opération a relevé simultanément de la compétence de la Ville et de celle de la Communauté Urbaine GPS&O.

Au terme de cette opération, il convient désormais de procéder à la dénomination du parvis de cet édifice.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Considérant la nécessité de dénommer le parvis situé devant l'Eglise Saint-Jean Baptiste,

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, Par 37 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE:

- de dénommer le parvis situé en face l'Eglise Saint Jean-Baptiste,
- d'approuver la dénomination suivante : « Parvis Saint Jean-Baptiste »,

- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PUBLIE, le 01/10/2019 Certifié EXECUTOIRE Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20190930-lmc123394-DE-1-1

Date de télétransmission : 1 octobre 2019

Le Maire

Raphael COGNET

DISCUSSION DELIB 16

Le Maire: « Merci Madame TSHIMANGA. Je précise que cette proposition de dénomination fait suite à un courrier que nous avons reçu du Père WILLIAMSON. Nous avons mené autour de l'église Saint Jean-Baptiste des travaux très importants, sur l'espace public, je le précise tout de suite. Et donc, le parvis de l'église est considéré, en droit, comme une prolongation du lieu de culte. L'église s'appelle Saint Jean-Baptiste, donc le Père WILLIAMSON nous a relayé une demande de la communauté catholique de l'église d'appeler ce parvis, le parvis Saint Jean-Baptiste. Voilà. Avant il n'avait pas de nom, je crois. Si, il s'appelait le parvis La Fontaine, mais ce n'était pas très clair avec la rue La Fontaine à côté. Donc on a considéré que c'était plus intelligent de faire cela, mais nous soumettons, à vos voix, cette délibération. Madame COSTE. »

Madame COSTE: « Non, non mais oui du coup vous avez répondu à ma..., moi je me questionnais: le parvis, il appartient à l'église, c'est ça ? »

Le Maire : « En fait, en droit le parvis d'une église, ce n'est pas totalement qu'il appartient, mais est considéré comme une prolongation du lieu de culte.

Madame COSTE: « Oui. Parce que du coup je trouvais que cela aurait été intéressant de baptiser le parvis : Jean Le Baptiseur, par exemple, qui est la même personne que Saint Jean-Baptiste, sauf que ça l'historicise, ça le sécularise. Que l'église s'appelle Saint Jean-Baptiste ça me parait normal, que le parvis du coup, voilà ça le sécularise, j'aurais trouvé que c'était mieux.

Ce Jean le Baptiseur ça lui donnait une dimension historique et c'était pas...non mais sérieux je ne rigole pas. »

Le Maire : « Mais je ne rigole pas. Mais comme c'est la première fois que j'entends Jean Le Baptiseur. »

Madame COSTE: « Mais il s'appelle comme ça historiquement. Dans les sources romaines vous trouvé Jean Le Baptiseur. Donc, c'est une façon de l'historiciser et de la séculariser. Vous voyez ce que je veux dire ? »

Le Maire : « Il se trouve que la demande c'était pour Saint Jean-Baptiste. Mais peut-être que l'on pourra mettre en petit dessous : Jean Le Baptiseur. Alors vous m'apprenez quelque chose Madame COSTE parce que je ne savais même pas que l'on disait Jean Le Baptiseur. Non, mais là Madame COSTE parle de Jean Le Baptiseur, c'est ça ?

Madame COSTE: « C'est la même personne ».

Le Maire: «C'est le même. Mais il y en a un sans l'aspect.... On demandera au Père WILLIAMSON. D'autres demandes de prise de parole? Y-a-t-il des oppositions à l'adoption de cette délibération? Abstentions? NPPV? Merci beaucoup. »



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 30 septembre 2019

L'An deux mille dix neuf le 30 septembre à 20h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 24 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents: Monsieur Raphael COGNET, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Philippe ALLIO, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Madame Catherine ESCRICH, Monsieur Michel VIALAY, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Carole PHILIPPE, Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD, Madame Iene LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX

Absents excusés:

Monsieur Amadou DAFF, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard MOSCODIER, pouvoir à Monsieur Bernard THUET, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Raphaël COGNET, Madame Cécile DUMOULIN, pouvoir à Madame Atika MORILLON, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Mireille MERLIN, Monsieur Yasar HUSSAIN, pouvoir à Madame Catherine BLOC'H, Monsieur Alexandre SOTTY, pouvoir à Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Anne-Marie OSTYN, pouvoir à Madame Nadine WADOUX, Monsieur Alassane DIALLO, pouvoir à Monsieur David STEFANELLY

Absents:

Monsieur Khattari EL HAIMER, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, Madame Ndèye Satala DIOP, Madame Rama SALL, Monsieur Mouhadji DIANKHA

Secrétaire: Madame WADOUX.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

STEFFINELLY STEFFI

QUESTION ORALE

Le Maire : « Nous avons épuisé l'ordre du jour. Nous avons une question orale de Monsieur STEFANELLY qui concerne la possibilité de donner aux citoyens de signer en faveur du référendum d'initiative partagée contre la privatisation des aéroports de Paris :

« L'Hôtel de Ville de Mantes-la-Jolie est un lieu dédié à cette opération, ne pouvez-vous pas permettre une meilleure information et mettre à la disposition de la population désireuse de signer, un ordinateur dans le hall d'accueil ».

Alors Monsieur STEFANELLY, j'ai demandé au service ce qu'il en était. Je vous réponds extrêmement précisément puisque votre collègue, Marc JAMMET, avait aussi écrit sur ce sujet.

Nous avons un décret du Ministère de l'Intérieur du 12 juin 2019 portant sur la mise en place de la procédure de recueil des soutiens, aux électeurs, à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris. Cette procédure a été ouverte le 13 juin pour une durée de neuf mois. Nous avons en date du 7 juin un arrêté préfectoral déterminant qu'une borne internet devra être mise à disposition des électeurs dans les Mairies les plus peuplées de chaque canton. Dès le 13 juin, c'est-à-dire 6 jours plus tard, nous avons mis à disposition le guichet 9 de l'Hôtel de Ville, pour permettre à chaque électeur de déposer son soutien soit sur internet, soit en format papier. Sur internet les électeurs doivent le faire seuls. L'agent d'état-civil doit juste vérifier la pièce d'identité. Sous format papier, c'est un formulaire CERFA qui est présent dans l'un des tiroirs du guichet. Les agents d'état-civil enregistrent eux-mêmes ces soutiens. Début juin, ils ont été habilités par la Préfecture et ont un identifiant pour déposer les CERFA. A ce jour nous avons recueilli quatre soutiens en Mairie de Mantes-la-Jolie. Nous partons du principe que la plupart des gens font ça chez eux, sur internet. Mais tous ceux qui veulent venir à l'Hôtel de Ville pour accomplir cette procédure, le font et sont renseignés en ce sens. Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET: « Oui j'avais eu l'honneur de poser la question en premier et puis j'ai eu des retours. Vous voyez, vous m'aviez répondu qu'il n'y avait qu'une personne qui avait demandé. Maintenant vous êtes à quatre. Moi, j'ai de retour de personnes qui ont fait la démarche et à qui on redemande, maintenant à nouveau des papiers, qui s'aperçoivent qu'elles ne sont pas enregistrées et qui sont venues en Mairie de Mantes-la-Jolie. Ça ne dépend pas de vous, en tout cas pas des services, je pense qu'il y a quelque chose dans cette histoire de logiciel qui renvoie. J'ai notamment le cas d'une personne, une petit peu âgée, qui est née dans un des départements français, un des deux départements français algériens, par exemple, qui étaient français à l'époque, et à qui on répond : étrangère, pas le droit de voter, et qui a maintenant un sens interdit dès qu'elle veut voter par internet, qui est venue s'inscrire en Mairie de Mantes-la-Jolie. On lui a fait ses papiers et maintenant on lui redemande à nouveau sa carte d'identité qu'elle avait présentée en Mairie. Je crois aussi, alors ça c'est un peu l'idée de fonctionnement qui s'apparente quand même à une espèce de frein, plus que de frein sur cette histoire, et je ne dis pas que vous en êtes responsable. »

Le Maire: « Merci Monsieur JAMMET, pour une fois on ne sera pas responsable. »

Monsieur JAMMET: « S'il suffisait que je vous le dise, dans ce cas-là je vais vous le dire. Mais ce n'est pas moi qui en décide. Et l'autre partie de la question, c'est qu'effectivement vous avez répondu strictement à la loi. Moi, à chaque fois que je passe, moi je ne vois pas un panneau: ADP/référendum, puisque c'est quand même quelque chose qui existe, qui a été voté notamment par les Députés de votre propre courant politique, qui demandent ce

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2016-1087 du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu le Plan Biodiversité présenté par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, lors du Comité interministériel de la biodiversité du 04 juillet 2018,

Considérant les enjeux du label « Territoire engagé pour la nature » d'identifier et de valoriser les projets des collectivités en faveur de la biodiversité et de valoriser leurs engagements pour la nature,

Considérant l'organisation d'un deuxième appel à candidatures au niveau régional par l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France pour la reconnaissance des Territoires engagés pour la nature,

Considérant les actions actuelles et futures de la Ville menées en faveur de la biodiversité,

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE:

- d'autoriser le Maire à proposer la candidature de la Ville auprès de l'Agence Régionale pour la Biodiversité en Île-de-France afin d'obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » dans le cadre du deuxième appel à candidatures ouvert en Île-de-France,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

PUBLIE, le 01/10/2019

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20190930-lmc123329-DE-1-1

Date de télétyansmission: 1 octobre 2019

Le Maire

Raphaël COGNET

référendum. Il n'y a même pas un panneau pour dire, guichet 9 allez-y, vous pouvez y aller, pour si vous voulez oui ou non vous prononcer pour l'organisation d'un référendum. Ce qui ne veut pas dire voter oui ou non. C'est la démocratie, donc voilà, il me semble qu'y compris la question de mon collègue, que vient de poser mon collègue, a aussi ce sens-là. C'est qu'est-ce que l'on fait pour donner l'information aux gens et aux citoyens qui vont pouvoir fréquenter la Mairie de Mantes-la-Jolie, et venir pour ça. Parce que d'accord il y a le guichet 9, tout ça, mais il faut passer par l'accueil. Il me semble qu'il y a des possibilités plus évidentes à mettre en œuvre et qui ne coûteraient vraiment pas chères puisque c'est uniquement du fléchage. »

Le Maire : « Vous êtes exigeant avec nous, Monsieur JAMMET. Mais, en tout cas, vraiment on fait le maximum. »

Monsieur JAMMET: « Juste un panneau avec une flèche, guichet 9, référendum ADP, ce n'est pas être exigeant. Ou alors c'est que vous ne voulez pas que les gens viennent voter d'ailleurs. C'est tout simple. Ça ne coûte pas cher, c'est tout à fait simple à organiser. Ça se fait dans plein de Mairie. Il y a même des Mairies, vous savez qui ne sont pas les Mairies les plus peuplées du canton, je viens de voir ça aujourd'hui ou hier dans d'autres départements, ont demandé à l'Etat de pouvoir être désigné, quand même, pour pouvoir accueillir ces personnes qui souhaitent se prononcer pour le référendum. C'est-à-dire qu'il y aura plusieurs Mairies dans ces communes, mais les Mairies qui sont volontaires, vous c'est une obligation puisque c'est la Mairie la plus peuplée, il y en a d'autres ou ce n'est pas une obligation mais ou les Mairies d'elles-mêmes ont demandé à pouvoir en plus, accueillir les personnes et leurs administrés. C'est une question de démocratie. La démocratie ça coûte peut-être de temps en temps, enfin de votre point de vue un peu cher, mais voilà, c'est la vie, la démocratie ça se respecte. »

Le Maire : « Merci Monsieur JAMMET. Monsieur STEFANELLY vous avez votre réponse ? » Bon, parce que c'était votre question au départ.

Cher(es) collègues nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous annonce, j'ai une petite surprise avant que vous ne partiez, que nous nous retrouvons pour un Conseil Municipal extraordinaire le 16 octobre.

Bien alors, on vient de parler de démocratie Madame COSTE. Ici c'est la table de la république. Monsieur JAMMET viendra donc avec plaisir le 16 octobre. »

Monsieur JAMMET: « On va parler de quoi? »

Le Maire : « Et bien ça vous le saurez, comme disait un de mes vieux profs, le moment venu. Cinq jours francs Monsieur JAMMET.

Monsieur JAMMET : « Vous faites un Conseil Municipal extraordinaire, c'est que vous avez une idée derrière la tête. »

Le Maire : « Très grande idée derrière la tête. Je ne l'ai même pas derrière la tête, je l'ai dans la tête. »

Monsieur JAMMET: « Ha, vous l'avez dans la tête et donc, au nom d'une transparence absolue, vous refusez de nous en donner le sujet à moins de cinq jours francs du Conseil Municipal. Franchement vous n'êtes pas (inaudible). »

Le Maire : « La vraie démocratie c'est le respect de la loi. Ici les Conseillers sont convoqués en temps et en heure mais par politesse et pour que vous puissiez vous organiser je vous annonce un Conseil Municipal extraordinaire le 16 octobre. Monsieur MARIOJOULS je vais vous donner la parole mais par contre Madame COSTE me demande la date des prochains Conseils après. Je dois les avoir, le 18 novembre et puis après nous verrons. Peut-être le 9 décembre. Cela dépendra de l'avancée des travaux des services et de voir si nous avons suffisamment de point à l'ordre du jour Monsieur JAMMET. Monsieur MARIOJOURS. »

Monsieur MARIOJOULS: « Vous ne pouvez pas nous annoncer, comme ça, brutalement qu'il va y avoir un Conseil Municipal extraordinaire et pas nous en donner l'objet. Ce n'est pas possible. »

Le Maire: « Mais je peux largement le faire Monsieur MARIOJOULS. »

Monsieur MARIOJOULS: « Ce n'est pas correct. »

Le Maire: « Je le fais par politesse, pour que vous puissiez, vis-à-vis de vous, pour que vous puissiez bloquer votre date. J'aurais pu vous envoyer un courrier, cinq jours avant, pour vous convoquer. Je choisis délibérément, personnellement pour vous arrangez. Donc n'abusez pas de ma gentillesse. Je vous annonce... »

Monsieur MARIOJOULS: « Est-ce que vous vous rendez compte l'état dans lequel vous allez nous mettre pendant toute cette période. »

Le Maire: « Mais Monsieur MARIOJOULS (rires)... »

Monsieur MARIOJOULS: « Déjà quand on vient à un Conseil Municipal normal on en est malade des semaines à l'avance, à préparer nos interventions. Et vous, vous nous dites là extraordinaire, vous ne nous donner pas l'objet. Vous nous dites cinq jours francs c'est largement suffisant. Je suis désolé, j'insiste il faut que vous nous donniez l'objet de cette réunion extraordinaire. »

Le Maire : « Les souvenirs sont inscrits dans le centre des émotions, dit le Député. Monsieur MARIOJOULS, tout se passera bien. Ce sera un Conseil Municipal... »

Monsieur MARIOJOULS: « C'est vous qui le dites. »

Le Maire : « C'est ce que je pense et c'est que je dis. Tout se passera bien. Détends-vous. Et je vous assure que ce Conseil sera facile pour tout le monde. Cher(es) collègues, bonne soirée et donc nous nous retrouvons le 16 octobre. Merci beaucoup de votre présence. »